

À la suite d'une demande d'expertise de l'église, formulée le 23 février 1845 par la municipalité de Rennes-le-Château, dont le mauvais état général inquiète les habitants, l'architecte de Limoux se rend sur les lieux le 6 mars et rédige un rapport dont une copie est faite par la mairie à destination de M. le sous-préfet de Limoux. S'il constate bien d'importantes réparations à apporter à l'édifice, l'architecte rassure dans ses conclusions les demandeurs sur la longévité du bâtiment.

*Rapport de l'architecte de la ville de Limoux
sur l'état de l'église de Rennes*

Nous architecte de la ville de Limoux soussigné, déclarons avoir procédé le 6 du mois courant à la vérification de l'église de la commune de Rennes, sur l'invitation à nous faite le 23 du mois dernier par M. le Maire et plusieurs membres du Conseil municipal de la dite commune et avoir reconnu qu'aucune partie de l'édifice ne menace ruine comme paraissait le craindre l'autorité locale de la commune.

Nous pensons que la réparation de la toiture qui est dans un état complet de délabrement suffira pour garantir l'intérieur de l'église des gouttières qui se sont formées par le laps de temps à travers la voûte qui recouvre la nef et le chœur de l'église.

Notre opinion sur la solidité de l'édifice est basée sur l'état des murs qui sur aucun point n'ont perdu leur aplomb et sur l'état de la voûte où l'on ne remarque nulle part aucun inconvénient.

Nous pensons encore que pour la conservation de la tour carrée servant de clocher, il est urgent d'en réparer la toiture et de le crépir sur les quatre faces extérieures avec du bon mortier.

Au moyen des réparations que nous venons d'indiquer et avec les réparations d'entretien nécessaires, nous sommes d'avis que le bâtiment servant d'église aura une durée pour le moins aussi longue que celle qu'il a eu jusqu'à ce jour.

Nous devons dire cependant que toutes ces réparations ne sauraient jamais modifier l'intérieur de l'édifice dont la forme est disgracieuse et irrégulière quant à la voûte.

*Fait à Limoux le 25 mars 1845. ... signé à l'original
pour copie conforme
Le maire de Rennes.
Sauzède*

+

Rapport de l'architecte de la ville de Lunovp
sur l'état de l'Eglise de Reumer.

Nous architecte de la ville de Lunovp soussigné, d'abord
avoir procédé le 6 du mois courant à la vérification de
l'Eglise de la commune de Reumer, sur l'invitation à nous
faite le 23 du mois dernier par M. le maire et plusieurs
membres du conseil municipal de la dite commune et
avoir reconnu qu'aucune partie de l'édifice, même
ruine comme paraissent le craindre l'autorité locale
de la commune,

Nous pensons que la réparation de la toiture qui est
dans un état complet de délabrement suffira pour garantir
l'intérieur de l'Eglise de gouttières qui se sont formées par
le laps de temps à travers la voûte qui recouvre la nef
et le chœur de l'Eglise.

Notre opinion sur la solidité de l'édifice est basée
sur l'état des murs qui sur aucun point n'ont perdu
leur aplomb et sur l'état de la voûte ou l'on ne
remarque nulle part aucun écartement

Nous pensons encore que pour la conservation
de la tour carrée servant de clocher, il est urgent d'en
reparer la toiture et de la crejoir sur les quatre faces
extérieures avec de bon mortier.

au moyen des réparations que nous venons d'indiquer
et avec les réparations d'entretien nécessaires, nous sommes
d'avis que le bâtiment servant d'église aura une durée
pour le moins aussi longue que celle qu'il a eu jusqu'à ce jour
nous devons dire cependant que toutes ces réparations ne
sauraient jamais modifier l'intérieur de l'édifice dont la forme
est disgracieuse et irrégulière surtout quant à la voûte.

fait à Lunovp le 25 mars 1845. Parra signé à l'original

pour copie conforme
le maire de Reumer.

Mesangé